

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 9756692 SB

Concernant :

Sca DALKIA FRANCE
37 avenue du Mal de Lattre
de Tassigny
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

Dépôt effectué par :

WOLTERS KLUWER FRANCE (ANN.ET FOR.LEG.)
I rue Eugène et Armand Peugeot
Case Postale 610
92856 RUEIL MALMAISON

Numéro RCS : Lille B 456 500 537

<22134/1956B00053>

Pièces déposées le 28/09/2010

Numéro : 3007596

Procès-verbal d'Assemblée du 30/06/2010

- Changement de Membre du Conseil de surveillance

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



28 SEP. 2010

22134

7596



*Société en commandite par actions au capital de 220.047.504 euros
Siège social : 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59350 SAINT ANDRE
456.500.537 RC5 Lille*

**EXTRAIT du
PROCES-VERBAL de
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 30 juin 2010**

L'an deux mil dix
le trente juin à douze heures trente,

Les actionnaires de la société DALKIA France se sont réunis, en assemblée générale ordinaire, dans les locaux de la société Veolia Environnement - 38 avenue Kléber - 75116 PARIS, sur convocation du gérant.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote à distance.

M. Paul-Louis GIRARDOT est désigné par l'assemblée comme de Président de séance.

La Société DALKIA, représentée par M. Olivier BARBAROUX et la Société SVD 11 représentée par M. Eric HAZA, les actionnaires présents possédant personnellement ou comme mandataire le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Danièle MINOUX assume les fonctions de secrétaire.

Le Président constate que la Société KPMG, commissaire aux comptes de la société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est présente.

Il constate également que MM. Daniel Lauga, Serge Canel, Daniel Aucher et Hafid Tagnaouti, délégués par le comité d'entreprise, régulièrement convoqués sont absents.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, ou votant à distance, possèdent 13.744.057 actions sur les 13.752.650 actions composant le capital social déduction faite des 319 actions détenues par DALKIA France elle-même. Les conditions de quorum étant remplies, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires ratifie la nomination de M. Olivier ORSINI en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Thomas PIQUEMAL démissionnaire, nomination faite à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 10 mars 2010 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 10.001 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 10.001 voix ayant été obtenues sur les 18.594 actions ayant droit de vote, la Société DALKIA associé commandité ne prenant pas part au vote, cette résolution est ADOPTÉE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires nomme, à compter de ce jour, M. Pierre-François RIOLACCI en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Alain TCHERONOG démissionnaire.

Cette nomination est faite pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 .

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 10.001 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 10.001 voix ayant été obtenues sur les 18.594 actions ayant droit de vote, la Société DALKIA associé commandité ne prenant pas part au vote, cette résolution est ADOPTÉE.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 13.744.057 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 13.744.057 voix ayant été obtenues sur les 13.752.650 actions ayant droit de vote, cette résolution est ADOPTÉE.

***Extrait certifié conforme,
Le Gérant***

